

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – SANCHEZ – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absents excusés : MM. et Mmes MAURY – COULONVAL – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.

M. le Maire informe ses collègues qu'avec la mise en place en 2022 de la M57, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique.

Il communique les éléments financiers concernant le fonctionnement et l'investissement :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses.....	1.408.036.00 €	Dépenses	726.749.00 €
Recettes.....	1.439.437.00 €	Recettes.....	1.068.015.00 €
Résultats	+ 31.401.00 €		+ 341.266.00 €

Après cette présentation, M. le Maire quitte la salle et M. Raymond BENOIT, 1^{er} adjoint, soumet son approbation à l'ensemble du Conseil Municipal.

Accord unanime du Conseil Municipal qui valide le Compte Financier Unique.

- AFFECTATION DU RESULTAT.

M. le Maire présente les résultats de clôture 2022 :

- Investissement : 82.903.30 € (transférés dans les recettes d'investissement)
- Fonctionnement : 401.595.05 €

Il propose à ses collègues l'affectation du résultat dans les conditions ci-après :

- Recette de fonctionnement au compte R002 = 306.595.05 €
- Recette d'investissement au compte 1068 = 95.000.00 €

Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal qui vote l'affectation du résultat.

- TAUX D'IMPOSTION 2023.

M. le Maire informe ses collègues que les bases des valeurs locatives qui suivent l'évolution de l'inflation ont augmenté de 7.1 %.

Il rappelle que la non modification des taux entraînerait une augmentation de la fiscalité des ménages de l'ordre de 7.1 %.

Il indique qu'une réflexion a été menée à l'occasion de la préparation du budget et comme en 2022, il est proposé une baisse des taux afin de ramener l'augmentation à 3.5 % et ainsi la maîtriser.

L'ensemble des taux est ainsi proposé :

TAXES	2022	2023
Taxe foncière bâtie	50.08 %	48.33 %
Taxe foncière non bâtie	105.46 %	101.77 %
Taxe Habitation	-	22.41 %

Le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre) approuve les propositions des taux.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

M. le Maire propose à ses collègues de maintenir le montant des subventions de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2023, identique à ceux de 2022.

Il va de soi que si les manifestations peuvent avoir lieu les 13 juillet et 15 août, les subventions exceptionnelles correspondantes seront attribuées.

Il rappelle que depuis 2021, une subvention forfaitaire est attribuée à la Coopérative Scolaire pour certains frais (piscine, transports, sorties scolaires...).

Il rappelle également que toute demande exceptionnelle déposée fera l'objet d'un examen par le Conseil.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- VOTE DU BUDGET 2023.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1.455.400 €

Les prévisions de dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 485.900 €
- Charges de personnel : 510.000 €
- Autres charges de gestion courante : 118.000 €
- Charges financières : 25.105 €
- Un prélèvement de 316.395 € sera affecté en section d'investissement afin d'équilibrer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du Conseil Municipal pour toutes les décisions.

- Recettes de fonctionnement : 1.455.400 €
- Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par :
- Atténuation de charges : 3 000 €,
- Produits de service : 83.600 €,
- Impôts et taxes : 688.200 €,
- Dotations, subventions, participations : 265.300 €,
- Autres produits de gestion courante : 102.500 €,
- Produits exceptionnels : 6.105 €,
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté de 306.595.05 €,
- Produits financiers : 99.95 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- Les dépenses d'investissement tiennent compte des opérations financières : 90.100 €, ainsi que des différentes opérations suivantes :
- Informatisation mairie : 1.000 €
- Gros travaux voirie : 10.000 €
- Gros travaux bâtiments : 15.000 €

- Conformité éclairage public : 72.000 €
- Terrain de foot : 35.500 €
- Gros travaux école primaire : 150.000 €
- Vidéo protection : 5.000 €
- Cadre de vie 2023 : 40.000 €
- Révision générale P.L.U. : 5.000 €
- Restauration de l'Eglise : 40.000 €
- Unité touristique camping : 15.000 €
- Rénovation salle polyvalente : 40.000 €
- Aménagement traversée village : 200.000 €
- Aménagement cœur de village : 79.205 €
- Extension centre médical : 30.000 €
- Parcours sportif – prumtracks : 55.000 €
- Acquisition véhicule : 50.000 €

- Recettes d'investissement : 950.605.00 €

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2022 (50.000 €), de la taxe d'aménagement (23.500 €) et d'une partie des excédents (95.000 €) et (82.903.30 €), des subventions (209.700 €) et du virement de la section de fonctionnement (316.395 €), ainsi que l'encaissement des commissions des 6 terrains Hectare (60.000 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2023 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1.455.400 €

Section d'investissement : 950.605 €

- DEMANDE DE SUBVENTION ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT (Délibération modificative).

M. le Maire rappelle à ses collègues que le Conseil Municipal a délibéré lors de la dernière séance pour une demande de subvention au titre du Fonds Verts pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Il s'avère que l'estimation du projet est passée de 444 697 € H.T. à 499 535 € H.T.

Il propose donc de modifier la délibération de demande de financement au titre du Fonds Vert pour le nouveau montant de travaux ainsi défini.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT : PARCOURS SPORTIF.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune a bénéficié d'une subvention, au titre de l'A.N.S. pour la 1^{ère} tranche, en 2022, du parcours sportif portant sur le Pumptrack.

Il propose au titre de l'année 2023, de solliciter à nouveau l'A.N.S. pour la 2^{ème} tranche de cette opération qui porte sur les équipements sportifs.

Le montant de cette opération est de 29 074.20 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce dossier et mandate le Maire pour solliciter la subvention auprès de l'A.N.S.

- SYADEN : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE.

M. le Maire informe ses collègues que le SYADEN propose une mission d'assistance technique dans le cadre du Fonds Vert pour le projet de rénovation énergétique de la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette mission d'assistance technique et mandate le Maire pour signer la convention.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. le Maire donne lecture de la lettre du syndicat Aude Centre qui remercie la commune pour l'organisation et la collation lors du Conseil Syndical du jeudi 23 mars 2023.

M. le Maire informe ses collègues de la visite de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture le 27 avril à 10 heures.

M. BENOIT dresse le compte rendu des travaux en cours et notamment ceux de l'Eglise.

M. AZEMA fait le compte rendu du Conseil d'Ecole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.

Le Maire,


Alain MARTY

